

Le Fil Info

AFFAIRES
PUBLIQUES

Le barreau de Paris au cœur du débat public

19 mai 2015 N°31

Agenda

19/05/2015

ASSEMBLEE NATIONALE

Communication de la commission des Affaires européennes sur le projet de loi de création d'un parquet européen et sur la directive relative au secret des affaires

19/05/2015

SENAT

Présentation par Philippe Bas, président de la commission des Lois, des conclusions de la commission sur le projet de loi Renseignement

19/05/2015

SENAT

Examen en séance publique du projet de loi Réforme du droit d'asile

20/05/2015

ASSEMBLEE NATIONALE

Publication du rapport d'information de la commission des Lois sur la prescription en matière pénale

Retrouvez ici le calendrier prévisionnel de l'Assemblée nationale pour la session ordinaire pour les mois à venir

Retrouvez ici le calendrier prévisionnel du Sénat pour la session ordinaire pour les mois à venir

Focus

- **Le barreau de Paris se mobilise sur la réforme du régime social des indépendants (RSI)**

Conscient de la nécessité de réformer le RSI, le Premier ministre Manuel Valls vient de confier une mission d'information à deux députés sur le sujet, Sylviane Bulteau (députée PS de Vendée) et Fabrice Verdier (député PS du Gard). Manuel Valls souligne en effet que "le RSI, qui a été réformé il y a quelques années, est un désastre. Ca ne marche pas". Il a notamment évoqué la possibilité de supprimer le RSI et de le rattacher au régime général. Fabrice Verdier et Sylviane Bulteau doivent faire un premier point d'étape à la fin du mois de mai et rendre leurs propositions à la fin du mois de juin. Le barreau de Paris se fera ainsi auditionner dans le cadre de cette mission d'information dans le courant du mois de juin.

De son côté, Bruno Le Maire, député UMP de l'Eure, s'était emparé du sujet plusieurs semaines auparavant. Avec 106 députés de l'opposition, il avait déjà demandé à Claude Bartolone l'ouverture d'une mission d'information, qui lui a été refusé. Parallèlement à la mission lancée par le Premier ministre, il a ainsi décidé de déposer, avec le député UMP du Vaucluse Julien Aubert, une proposition de loi visant à réformer le RSI. Celle-ci devrait être présentée au mois de juin. Le barreau de Paris a d'ores et déjà rencontré Julien Aubert pour lui faire part de la vision des avocats sur cette réforme à venir.

Le barreau de Paris s'était déjà fortement mobilisé en 2014 et avait obtenu la suppression de la C3S (Contribution sociale de solidarité des sociétés) qui pesait sur les entreprises au chiffre d'affaires supérieur à 760 000 euros ainsi que l'adossement du RSI sur le régime général des salariés sans aucune augmentation de cotisations pour les avocats ni de modification du mode de gouvernance du RSI.

Le Fil Info

AFFAIRES
PUBLIQUES

Le barreau de Paris au cœur du débat public

Chiffres clés

Le projet de loi Renseignement a été adopté à une très large majorité par l'Assemblée nationale, par **438** voix favorables sur **524** suffrages exprimés. Au PS, **10** députés ont voté contre, contre **35** députés UMP et **11** députés EELV. Au sein du groupe PRG, **1** seul député n'a pas pris part au vote.

Actualités politiques

■ La Commission européenne présente sa stratégie pour encadrer l'immigration

La Commission européenne a présenté sa stratégie pour la politique migratoire, en réponse aux nombreux drames survenus en Méditerranée. Elle devrait être suivie par des propositions législatives fin mai. Jean-Claude Juncker entend ainsi conforter le rôle de l'agence Frontex, amplifier la lutte contre les passeurs, renforcer le système de protection pour les réfugiés et accélérer le retour des illégaux.

Le plan veut également instaurer une plus grande solidarité entre Européens pour la prise en charge des réfugiés. Bruxelles enjoint tout d'abord les États membres à prendre leurs responsabilités face à l'afflux de migrants et aux demandes d'asile, contrairement à la situation actuelle où seuls quelques pays font face pour tous les autres (Italie, Malte et Grèce). Un système de quotas pourrait ainsi être mis en place, qui donnerait à chaque Etat la responsabilité de traiter les demandes de ces migrants déjà arrivés dans l'UE. Il serait calculé en fonction du PIB des pays, de leur démographie, de leur taux de chômage et du nombre de réfugiés déjà accueillis. Autre mesure phare envisagée : l'instauration d'un autre système de quotas pour l'accueil de migrants encore basés hors UE dans des camps de réfugiés.

De nombreux pays de l'Est s'opposent à ces mesures. Ces pays accueillent peu de réfugiés actuellement et ne voient pas de raison de changer. La France et l'Allemagne, qui font face à d'importantes demandes d'asile, se sont exprimés en faveur du système de quotas, à l'exception du Premier ministre Manuel Valls.

■ Examen par le Conseil constitutionnel de la QPC sur l'interdiction administrative de sortie du territoire

Le Conseil d'Etat a examiné la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) posée par le Syndicat de la Magistrature sur l'interdiction administrative de sortie du territoire, créée par la loi contre le terrorisme (13 novembre 2014). Selon ces magistrats, cette disposition méconnaît la liberté d'aller et venir, la protection de la vie privée, les principes de légalité des peines et de prévisibilité de la loi et le droit au recours effectif. Le Syndicat de la Magistrature estime que cette mesure pose la question fondamentale de la place du juge judiciaire dans le contrôle d'articles attentatoires aux libertés individuelles. L'avocat du syndicat, Patrick Spinosi, a exhorté le Conseil d'Etat à saisir le Conseil constitutionnel sur ce texte. Le rapporteur public a cependant estimé que le Syndicat de la Magistrature avait pour mission exclusive de défendre les personnels qu'il représente et que ce texte n'attaquait pas les prérogatives des magistrats. Il a donc recommandé le rejet de cette QPC.

Le Fil Info

AFFAIRES
PUBLIQUES

Le barreau de Paris au cœur du débat public

■ Nominations / Mouvements

• Politique

- **Bertrand PAILHES** est nommé directeur de cabinet d'**Axelle Lemaire, secrétaire d'Etat chargé du Numérique**. Il était jusque là directeur adjoint de son cabinet. Il était auparavant expert en technologie et vie privée de la CNIL (2010-2013).

- **Maud BAILLY** est nommée conseillère "**Economie, Finances, Entreprises**" et cheffe de pôle au cabinet du Premier ministre **Manuel Valls**. Diplômée de Sciences-Po Paris, normalienne et énarque (2007, promotion République), elle était jusqu'alors directrice des trains à la SNCF.

- **Yannick L'HORTY** se voit confier par le Premier ministre une mission d'évaluation sur les discriminations, dans le cadre de la lutte contre les discriminations dans la fonction publique. Normalien, docteur en économie, Yannick L'Horty est enseignant-chercheur à l'Université Paris-Est-Marne-la-Vallée, spécialiste des questions de discriminations. Son rapport de mission devra être remis au printemps 2016.

- **Manuel BAMBERGER** est nommé directeur adjoint de l'Atelier international du Grand Paris. Il était jusque là directeur de projet pour le développement de la médiathèque de l'architecture et du patrimoine auprès du ministère de la Culture. L'Atelier international du Grand Paris pilote des actions de recherche, de développement, de valorisation et d'animation liées aux enjeux du Grand Paris.

• Justice

- **Samuel GILLIS** est nommé chargé de mission auprès du Conseil constitutionnel. Magistrat, il était jusqu'alors maître des requêtes en service extraordinaire au Conseil d'Etat.

Les Affaires publiques en actions

■ Les Affaires publiques présentent les enjeux de la loi Macron aux avocats parisiens

Le Sénat a adopté le 12 mai dernier le projet de loi "Macron". Le texte a été voté par 229 sénateurs de droite (UMP et UDI) tandis que 44 autres (essentiellement EELV et PCF) ont voté contre et que le PS a préféré s'abstenir en raison du virage libéral imprimé à la loi.

Le soir même, à l'occasion d'un afterwork " Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la loi Macron sans jamais oser le demander" organisé par le Barreau entrepreneurial, la direction des Affaires publiques a présenté aux avocats parisiens les enjeux de ce projet de texte pour le barreau ainsi que les actions menées depuis plus d'un an afin de protéger l'avocat. Lors de cette conférence, animée par Laurent Samama, AMCO, directeur du barreau entrepreneurial, les avocats ont ainsi pu poser les questions qui leur tenaient à cœur au sujet de ce projet de texte qui a suscité plus de 4000 amendements à l'Assemblée nationale.

Xavier Autain, membre du Conseil de l'Ordre, délégué du bâtonnier aux Affaires publiques et Nicolas Corato, directeur des Affaires publiques du barreau de Paris ont rappelé ce que le barreau avait obtenu à ce jour et ce à quoi il avait été échappé :

- L'abandon du contrôle de la DGCCRF sur les conventions d'honoraires
- L'intégration de la Carpa dans la procédure d'action de groupe
- La préservation de la multipostulation en Ile-de-France

Le Fil Info

AFFAIRES
PUBLIQUES

Le barreau de Paris au cœur du débat public

- L'interprofessionnalité limitée aux professions du droit
- Le principe d'un financement interprofessionnel de l'aide juridictionnelle
- La suppression de la rémunération au succès pour les experts comptables

L'Ordre des avocats de Paris reste mobilisé et continue de sensibiliser les parlementaires alors que le texte s'apprête à être étudié en commission mixte paritaire (CMP) à partir du 3 juin et à nouveau par l'Assemblée nationale à partir du 8 juin en cas d'échec de la CMP.



■ **Audition du barreau de Paris par la commission d'enquête sur la surveillance des filières et des individus djihadistes de l'Assemblée nationale**

Une délégation du barreau de Paris, composée d'avocats pénalistes, a été auditionnée le 6 mai dernier par Yves Goasdoué, député de l'Orne, vice-président de la commission d'enquête sur la surveillance des filières et des individus djihadistes de l'Assemblée nationale et Patrick Mennucci, député des Bouches-du-Rhône, rapporteur. La commission a pour mission d'analyser l'efficacité des moyens de prévention, de détection et de surveillance des filières et des individus religieusement radicaux et présentant des risques manifestes de réalisation d'actes terroristes. Les avocats pénalistes ont ainsi pu faire part de leurs expériences respectives des dossiers en matière de terrorisme et de leurs critiques notamment sur la généralisation du regroupement et de l'isolement des détenus radicalisés en prison.

■ **Les Affaires publiques vous donnent rendez-vous à Campus 2015**

Les Affaires publiques proposent un module « Comment parler aux pouvoirs publics ? Illustration par le projet de loi Macron et le projet de loi Renseignement » **mardi 7 juillet de 11h15 à 13h15**, en présence du bâtonnier de Paris.

Inscriptions à partir du 3 juin sur www.avocatcampus.org

Le *Fil Info*

AFFAIRES
PUBLIQUES

Le barreau de Paris au cœur du débat public

■ Top 5 des sujets suivis par les Affaires publiques :

- Projet de loi « Macron »
- Projet de loi Renseignement
- Projet de loi Santé – création des actions de groupe
- Projet de loi Numérique
- Secret professionnel et écoutes



Directeurs de publication :

M. le bâtonnier Pierre-Olivier Sur et M. le vice-bâtonnier Laurent Martinet

Rédacteurs en chef :

Xavier Autain, MCO, délégué du bâtonnier aux Affaires publiques et secrétaire de la commission Affaires publiques, Nicolas Corato, directeur des Affaires publiques

affairespubliques@avocatparis.org www.avocatparis.org

Pour plus d'informations, suivez nous sur Twitter :  [@Affpub_Avocats](https://twitter.com/Affpub_Avocats)